



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 8803

Texte de la question

M Michel Terrot attire l'attention de M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, sur le drame vécu chaque année en France par quatre mille malades dont deux mille enfants atteints de leucémie et d'aplasie médullaire sur lesquels la chimiothérapie n'a plus d'effet et qui décèdent sans avoir pu bénéficier de la dernière chance que représente pour eux une greffe de moelle osseuse. Thérapeutique d'avenir, la greffe de moelle osseuse apparaît aujourd'hui comme le seul moyen de lutter efficacement contre cette maladie. Il souhaite, par conséquent, rappeler l'urgence de la constitution d'un fichier national de donneurs volontaires en moelle osseuse permettant d'élargir de 40 000 à 100 000 au moins le panel de donneurs potentiels. Dans cette perspective, il estime qu'il est indispensable d'organiser une campagne de sensibilisation de l'opinion publique sur ce problème et parallèlement de débloquer les crédits nécessaires à la rémunération des techniciens chargés de pratiquer les examens d'histocompatibilité. Il tient également à rappeler qu'en cas d'attaque ou d'accident nucléaire de type Tchernobyl, les premiers cancers qui se déclarent dans la population sont les cancers de la peau et ceux de la moelle osseuse. De ce fait, sans banque de données nationale, nous ne pourrions que constater le caractère inéluctable de la mort de milliers de personnes touchées par une telle catastrophe. De plus, il regrette qu'en l'état actuel de la législation nos compatriotes atteints de leucémie ou d'aplasie ne puissent consulter que dans des conditions difficiles et très coûteuses le fichier des donneurs compatibles élaboré par d'autres pays européens comme la Grande-Bretagne, par ailleurs nettement en avance sur nous dans ce domaine. Trouvant cette situation tout à fait anormale, il estime, dans la perspective de 1992, qu'une harmonisation européenne est indispensable et que celle-ci doit débuter le plus rapidement possible. Enfin, tenant compte du fait qu'il serait juste de célébrer en 1989 le trentième anniversaire de l'importante découverte du typage HLA par le professeur français Jean Dausset, il souhaiterait vivement que puisse être organisée, dans le cadre de cette commémoration, une Journée nationale du don de moelle osseuse à laquelle les médias seraient associés afin de faire progresser la prise de conscience évoquée plus haut. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître l'opinion et les intentions du Gouvernement sur les points qu'il vient de décrire.

Texte de la réponse

Reponse. - La constitution du fichier national de donneurs potentiels de moelle osseuse, qui est aujourd'hui opérationnel, a été rendue possible grâce, notamment, aux efforts financiers particulièrement importants de la Caisse nationale de l'assurance maladie. En effet, cet organisme a accordé à l'association « Greffe de moelle - France-Transplant », responsable de l'opération, plusieurs subventions dont le montant, à ce jour, dépasse les 13 millions de francs et devrait être très sensiblement augmenté au titre de l'exercice 1989. Actuellement, avec 42 000 noms inscrits - objectif fixé par les praticiens eux-mêmes - les chances de trouver un donneur compatible HLA non apparenté pour chaque malade se situent entre 40 et 50 p 100. Mais il faut admettre les limites relatives de ce système puisque, compte tenu de l'homogénéité de la population française, l'accroissement du fichier de 40 000 à 100 000 donneurs, par exemple, qui entraînerait des dépenses plus élevées de 150 p 100, n'augmenterait ces chances que de 10 p 100 au maximum. Et en toute hypothèse, quelle que soit sa taille, il

paraît scientifiquement exclu que ce fichier permette de trouver un donneur compatible pour tous les malades. Cependant, des mesures seront prises pour en maintenir le volume actuel, ce qui implique un recrutement de nouveaux donneurs de l'ordre de 4 000 environ par an, pour pallier les déficiences prévisibles. Une connexion avec les différents fichiers européens apparaît, en outre, comme une excellente solution et la Communauté économique européenne a d'ores et déjà accordé une subvention destinée à la mise en place d'une coordination à ce niveau. Il convient de souligner que le fichier français est actuellement, de loin, le plus important des fichiers européens, si l'on excepte celui constitué en Grande-Bretagne par une association privée et dont la consultation est particulièrement coûteuse.

Données clés

Auteur : [M. Terrot Michel](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8803

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : solidarité, santé et protection sociale, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 janvier 1989, page 436